

TABLEAU (Suite)

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX EN (%)
	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n° 85 25 à 85 28 :	
85.29.90.90	... Autres.....	25
85.35.10.00	. Fusibles et coupe-circuit à fusibles.....	25
85.35.30.00	. Sectionneurs et interrupteurs.....	25
	.. Douilles pour lampes :	
85.36.61.10	... En porcelaine.....	15
85.36.61.90 Autres.....	45
	. Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo :	
85.40.11.00	.. En couleurs.....	25
85.40.12.00	.. En noir et blanc ou en autres monochromes.....	25
	. Electrodes :	
85.45.11.00	.. Des types utilisés pour fours.....	5
	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité :	
85.46.90.00	. Autres.....	5
	Véhicules automobiles pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus :	
87.02.10.90	. Autres.....	45
	. A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm³ :	
87.11.10.10	... Collections destinées aux industries de montage.....	25
87.11.10.20	... Collections dites CKD.....	5
87.11.10.90	... Autres.....	45
90.01.40.00	. Verres de lunetterie en verre.....	25
90.18.32.00	Aiguilles tubulaires en métal et aiguille à sutures.....	5
90.22.12.00	.. Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information.....	45
90.22.14.00	.. Autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires.....	45
	. Parties :	
94.05.91.00	.. En verre.....	45
94.05.92.00	.. En matières plastiques.....	45
94.05.99.90	... Autres.....	25
96.12.10.00	. Rubans encreurs.....	45
96.16.10.00	. Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures.....	15